

SÉMINAIRE GRALE – LATTS – Chaire EPPP



Dans l'énergie, plusieurs évolutions législatives et réglementaires récentes ont confié de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales françaises. La loi TECV de 2015¹ marque le dernier acte en date d'un processus visant à faire des territoires locaux une échelle privilégiée dans la mise en œuvre de politiques publiques cherchant à promouvoir un système énergétique plus efficace, sobre, diversifié, décarboné et compatible avec la lutte contre le changement climatique. Acteurs importants des dynamiques territoriales, les collectivités se sont pour beaucoup emparées de ces objectifs. C'est sur elles que repose désormais une partie de cet effort inédit d'adaptation, qui réclame de développer les énergies renouvelables, de consommer moins et de limiter l'impact de l'énergie sur l'environnement.

L'implication des collectivités locales en matière d'énergie n'est pas récente. Néanmoins, un nouveau seuil d'engagement en termes d'ambitions a été franchi ces derniers mois, comme l'illustre la forte dynamique réglementaire locale (SRADDET, PCAET, SCOT, etc.) ou la multiplication de projets innovants (que l'on peut mesurer, en particulier, au succès rencontré par les démarches TEPOS et TPECV). Les réalisations concrètes sont désormais de plus en plus nombreuses et montrent un foisonnement d'initiatives qui sont autant de leviers potentiels de changement. Il reste toutefois beaucoup à faire pour démultiplier ces actions, à commencer par la mobilisation de moyens matériels et humains.

En conséquence, les collectivités territoriales se trouvent aujourd'hui face à un défi : le financement de la transition énergétique. Le contexte dans lequel cette recherche de moyens prend place présente un fort niveau d'incertitude et de complexité pour elles : contraintes

¹ Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte.

budgétaires, difficultés économiques, articulation des compétences entre niveaux, besoins en matière d'expertise et d'ingénierie financière, enjeux de contractualisation avec les gestionnaires d'infrastructures, etc. Au moment où les dotations de l'Etat diminuent, où d'autres priorités se font jour sur les territoires, beaucoup de collectivités se demandent donc par quels moyens elles vont pouvoir exercer leurs nouvelles compétences et répondre aux injonctions de l'Etat à mettre en œuvre des politiques énergétiques locales ambitieuses.

L'objectif de ce séminaire consacré au volet financier de la transition énergétique est double. Il vise tout d'abord à **mieux apprécier la contribution que pourraient apporter les collectivités territoriales françaises** à l'effort de financement général, aux côtés de l'Etat et des acteurs privés. Il cherche ensuite à **interroger les moyens d'action et les types de financement dont elles peuvent se saisir**, qu'ils soient traditionnels ou plus inédits. Il existe déjà des leviers dont l'efficacité est interrogée, comme les appels à projets « ponctuels » (de type TEPCV) ou les formes de soutien octroyées par des institutions publiques telles que l'ADEME. La mise en œuvre d'une politique de transition énergétique volontariste implique cependant de mobiliser des ressources financières plus importantes et ciblées, quitte, peut-être, à remettre en question les formes actuelles d'allocation des ressources financières dans l'énergie.

Il paraît dès lors inévitable d'adapter, de repenser ou d'inventer des mécanismes de financement mais aussi les modes d'interactions nouveaux entre les grandes familles d'acteurs locaux de la transition (collectivités locales, entreprises publiques et privées, services de l'Etat, associations, acteurs de la société civile, etc.). De nouveaux outils sont en cours de développement et des expérimentations sont testées en France ou à l'étranger, qui pourraient permettre d'accompagner la transition (tiers financement, sociétés d'économie mixte, actionnariat local, *crowdfunding*, etc.). Ces nouveaux leviers restent néanmoins encore l'objet de bien des interrogations quant à leur mise en œuvre, leur pertinence à l'échelle locale, leur robustesse ou leur efficacité. Enfin, les **questions d'organisation interne des collectivités territoriales** (ingénierie, veille stratégique, etc.) sont essentielles.

Dans cette optique, **le séminaire se propose d'instaurer plusieurs moments d'échange** entre les acteurs s'intéressant au financement de la transition énergétique, qu'ils soient praticiens ou académiques, dans une perspective de représentation pluraliste des forces en présence. A ce stade de la réflexion, 5 grands thèmes de réflexion sont envisagés. Ils articulent une approche à la fois globale (séances 1 et 2) et sectorielle (séances 3 à 6) du problème, autour de 4 grands domaines d'intervention des collectivités territoriales : le développement des énergies renouvelables, les politiques du logement (notamment sous l'angle de la rénovation thermique des bâtiments), la mobilité et la place du numérique dans l'énergie.

Ce séminaire est organisé par le groupe « Energie et collectivités territoriales » du GRALE, co-animé par François-Mathieu Poupeau (politiste au CNRS, LATTs, Université Paris-Est) et Carine Staropoli (maître de conférences en économie à PSE, Université Paris 1 & Chaire EPPP).

Contacts

François-Mathieu Poupeau (fm.poupeau@enpc.fr).

Carine Staropoli (carine.staropoli@univ-paris1.fr).

Benoît Boutaud (Benoit.Boutaud@eifer.uni-karlsruhe.de).

SEANCE 1
QUELLE CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ?

MARDI 12 DECEMBRE 2017, 14H-17H30

LIEU : PARIS SCHOOL OF ECONOMICS - ENS
48 BD JOURDAN, 75014 PARIS, SALLE R2-01

La première séance sera consacrée à une réflexion globale sur les besoins de financement de la transition énergétique en France et la contribution que pourraient y apporter, en particulier, les collectivités territoriales.

Elle s'articulera autour de deux questions centrales :

1) un état des lieux portant sur les marges de manœuvre financières dont jouissent aujourd'hui, d'une manière générale, les collectivités territoriales françaises, dans un contexte de réduction de la dépense publique et de contraintes budgétaires accrues. Il s'agira, ainsi, de jauger leur capacité à participer financièrement aux défis et chantiers de la transition énergétique, au regard du champ de contraintes et des compétences qui sont les leurs (capacité d'investissements, moyens susceptibles d'être mobilisés, etc.).

2) identifier ce qui pourrait être la **contribution financière des collectivités territoriales** à l'effort national : quels montants sont en jeu ? Sur quels secteurs en particulier les collectivités sont-elles attendues (énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, etc.) ? Sous quelle forme (investissement direct, co-financement, partenariats public-privé, etc.) ?

Pour en discuter et en débattre, nous aurons le plaisir d'entendre trois intervenant(e)s :

Françoise Navarre, Maître de conférences à l'Ecole d'urbanisme de Paris (Université Paris-Est) : « *Les finances publiques locales : état des lieux* ».

Hadrien Hainaut, Chef de projet « Panorama des financements climat » à I4CE – Institute for Climate Economics : « *Panorama des financements énergie-climat et rôle des collectivités locales* ».

Camille Allé, Chargée de mission « Energie, déchets, finances et fiscalité » à l'ADCF (Assemblée des communautés de France) : « *Intercommunalités et financement des politiques locales de l'énergie* ».

Plan d'accès

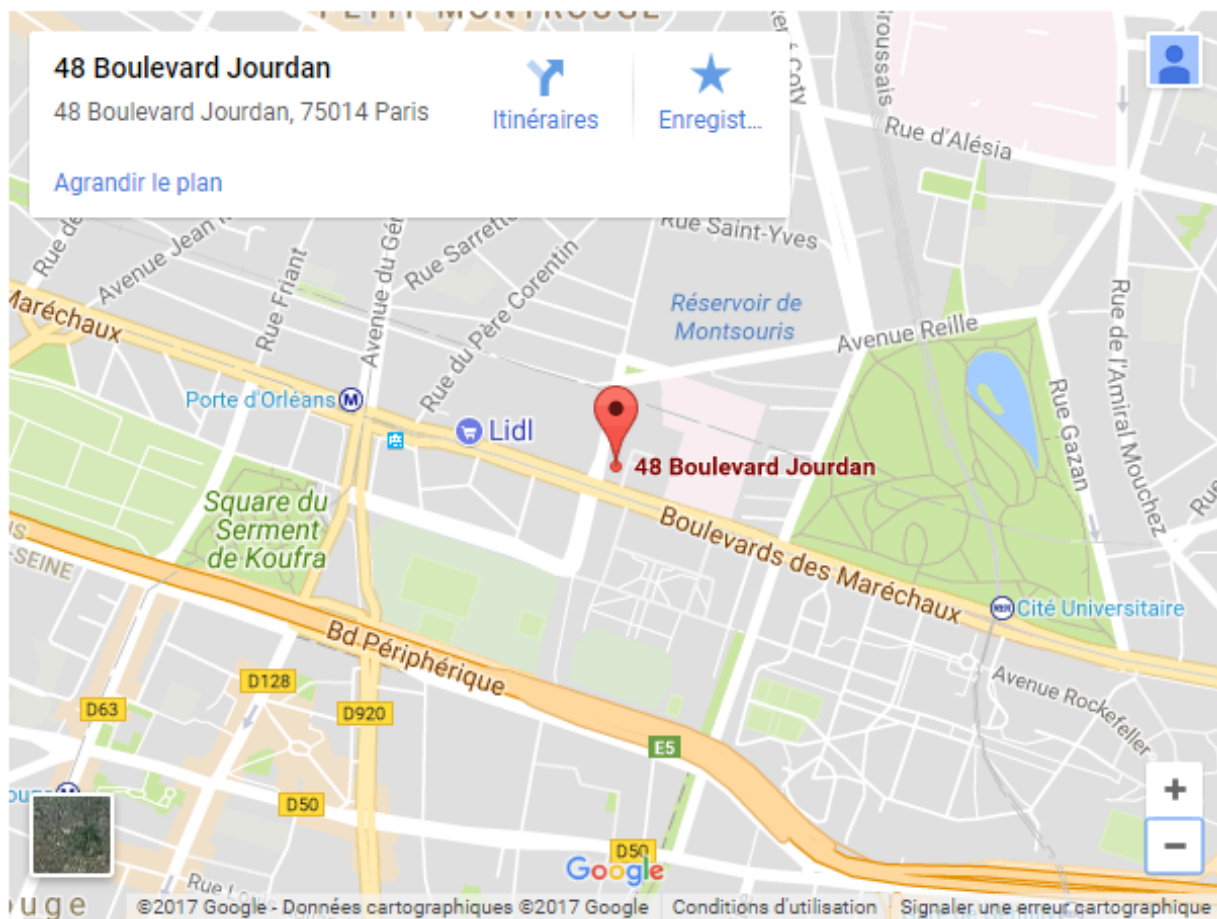
Lieu :

Paris School of Economics (PSE), Ecole normale supérieure (ENS)
48 Boulevard Jourdan, 75014 Paris.
Salle R2-01.

Transports en commun :

Métro : Station Porte d'Orléans (ligne 4, direction Mairie de Montrouge).

RER : Station Cité Universitaire (ligne B).



SEANCE 2

L'INGENIERIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

EXPERTISE, MOYENS ET NOUVEAUX OUTILS

MARDI 6 FEVRIER 2018, 14H-17H30

LIEU : PARIS SCHOOL OF ECONOMICS - ENS

48 BD JOURDAN, 75014 PARIS, SALLE R1-09

La deuxième séance permettra de réfléchir à la question de l'ingénierie financière des collectivités locales. Celles-ci sont-elles « outillées » pour faire face aux enjeux de la transition énergétique ? Comment s'organisent-elles en interne ? Quels types d'instruments financiers mobilisent-elles ? Quelles nouvelles formes de partenariats public privé ? Peut-on identifier des freins et des leviers pour les inciter à jouer un rôle actif ?

Il s'agira de décliner ces questions en s'interrogeant sur les différents contextes d'intervention des collectivités locales, dans les territoires urbains et ruraux (syndicats d'énergie).

Pascal Sokoloff, Directeur de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Thomas Duffes, Responsable du pôle énergie et réseau de chaleur à AMORCE.

Yannick Régnier, Responsable de projets énergie et territoires au CLER Réseau pour la transition énergétique

Jacques Fialaire, Professeur de droit public à l'Université de Nantes, co-directeur du GRALE (modérateur).

SEANCE 3

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LE FINANCEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

FIN MARS 2018

La troisième séance se penchera sur la question du financement des énergies renouvelables. Les enjeux en la matière sont particulièrement importants, si la France souhaite atteindre les ambitions qu'elle s'est fixées, dans le cadre de ses engagements internationaux (3 fois 20, COP 21...). Mais que faut-il attendre des collectivités territoriales dans ce domaine structuré par des logiques industrielles fortes ? Une participation directe aux projets de territoire ? Sous quelle forme ? Les collectivités sont-elles prêtes à s'y engager ? Avec quels moyens et quelle expertise ? Rencontrent-elles aujourd'hui des difficultés particulières lorsqu'elles s'investissent dans des projets ? De quelle nature (administratives, politiques, etc.) ? Comment leur intervention s'articule-t-elle avec celle des opérateurs privés ou des acteurs de la société civile ?

La séance s'attachera à répondre notamment à ces questions, à partir de témoignages articulant une vision « globale » et « locale » (expériences concrètes menées sur certains territoires). Elle explorera également les différents outils mobilisés par les collectivités territoriales, qu'ils soient « traditionnels » (subventions, investissements propres, etc.) ou plus « innovants » (partenariat public-privé, *crowdfunding*, *crowdlending*, etc.).

SEANCE 4

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FACE AU CHANTIER DU LOGEMENT

A l'heure actuelle, la question du logement, et en particulier de la rénovation thermique des bâtiments, constitue très certainement l'un des chantiers majeurs pour les collectivités territoriales. Les objectifs fixés par le gouvernement sont énormes (500 000 logements à rénover par an) et sont censé mobiliser l'ensemble des acteurs, privés comme publics. Dans ce contexte, que peuvent faire les collectivités territoriales ? Quel effort peuvent-elles supporter pour participer à l'atteinte des ambitions, dans un secteur clé de la transition énergétique ? Quels montages mettent-elles en œuvre pour y parvenir ? Quels premiers retours d'expérience peut-on faire sur cette implication ?

SEANCE 5

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES QUESTIONS DE MOBILITE

La mobilité des individus et les transports de marchandises ne cessent d'augmenter et sont à l'origine d'impacts environnementaux sur lesquels les pouvoirs publics ont des difficultés à agir. Les solutions sont de nature politique, technique et comportementale : aménagement du territoire, véhicules moins émetteurs de GES, développement des transports doux, nouvelles pratiques de l'automobile, etc. En vertu de leurs compétences en matière de mobilité, d'urbanisme, d'aménagement et d'organisation des activités sur leur territoire, les collectivités ont un rôle particulier à jouer quel que soit le mode de transport. Comment financer aujourd'hui ces initiatives, sachant que la problématique de la mobilité dépasse souvent le cadre local ? Comment, notamment, traiter les spécificités rurales et urbaines (conditions spatiales, objectifs, moyens) ? Comment composer avec des systèmes de financement différents selon les modes de transport ?

SEANCE 6

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ENJEUX FINANCIERS DES *BIG DATA*

Le déploiement des réseaux intelligents (*smart grid*) va générer des données massives (*big data*) censé permettre d'optimiser le fonctionnement des réseaux, de réduire et de lisser les consommations d'électricité et de développer de nouveaux usages dans des conditions efficaces. Les *big data* produites et utilisées dans le secteur électrique sont un levier important pour la transition énergétique dans la mesure où leur valorisation par les différents acteurs pourrait permettre de financer une partie des investissements. Reste à comprendre comment valoriser ces données dans le respect des différentes contraintes réglementaires liées à l'utilisation des données personnelles. Qui sont les acteurs qui vont pouvoir prétendre à valoriser ces données ? Sous quelle forme ? Quel est le rôle des collectivités locales dans l'émergence de nouveaux modèles économiques ?